



Acoustique des Bâtiments

Formation éligible aux exigences de l'arrêté du 12 février 2016 relatif à l'obligation de formation annuelle des architectes

DURÉE

1 jour (soit 8 heures)
8h / jour

PRIX

477,00 € HT par participant
Frais de repas et d'hébergement non inclus

PUBLIC CONCERNÉ

Maîtres d'ouvrage, maîtres d'œuvre, architectes, ingénieurs et techniciens de bureaux d'études, avocats, juristes, experts, responsables et collaborateurs de service technique entreprise/collectivité, professionnels de la construction et de l'immobilier souhaitant élargir ses compétences

PRÉREQUIS

Maîtrise de la langue française

PÉDAGOGIE

Alternance d'exposés de synthèse, d'échanges et d'ateliers pratiques

FORMATEURS

Experts, ingénieurs, avocats, juristes, techniciens

ÉVALUATION ET SUIVI

QCM d'évaluation des connaissances
Questionnaire de satisfaction

PLUS D'INFOS

Tél. : 0 969 320 805
Mail : formation@ofib.fr
www.ofib.fr

OBJECTIFS

- ✓ **Connaître** les bases pratiques de l'acoustique appliquées au bâtiment
- ✓ **Connaître** la réglementation acoustique selon les différentes constructions
- ✓ **Lire et exploiter** un PV d'essai, une documentation technique produite

PROGRAMME

Bases de l'acoustique, mesures, réglementation

- ✓ Production, propagation et mesure des bruits
- ✓ Acoustique du bâtiment
- ✓ Lecture et exploitation des comptes rendus de mesures en laboratoire
- ✓ Les textes réglementaires

Traitement de l'acoustique dans le projet – Exemples de solutions

- ✓ Les planchers, murs et cloisons
- ✓ Méthodes simplifiées de prévision des isolements acoustiques, limites de la méthode, bruits de chocs
- ✓ Les grands principes de l'isolation vis-à-vis des bruits d'équipements

Compatibilité thermique acoustique

VALIDATION

- ✓ Attestation de fin de formation délivrée par l'OFIB, organisme qualifié ISQ-OPQF et CERTIBAT Formation Professionnelle



Sur demande, déploiement de nos formations au sein de votre structure (intra-entreprise) partout en France.

OFIB - 62 Boulevard Alexandre et Marie Oyon - 72000 LE MANS
Organisme de formation enregistré sous le numéro 52 72 01107 72 auprès du Préfet de Région Pays de la Loire. Et cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'Etat